

BOURSE DE MONTRÉAL

**Contrat
à terme
standard
sur l'indice
S&P/TSX 60
(SXF)**



**VOIR LE FUTUR.
RÉALISER L'AVENIR.**

Dérivés sur indices canadiens – Négociation du contrat à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF)

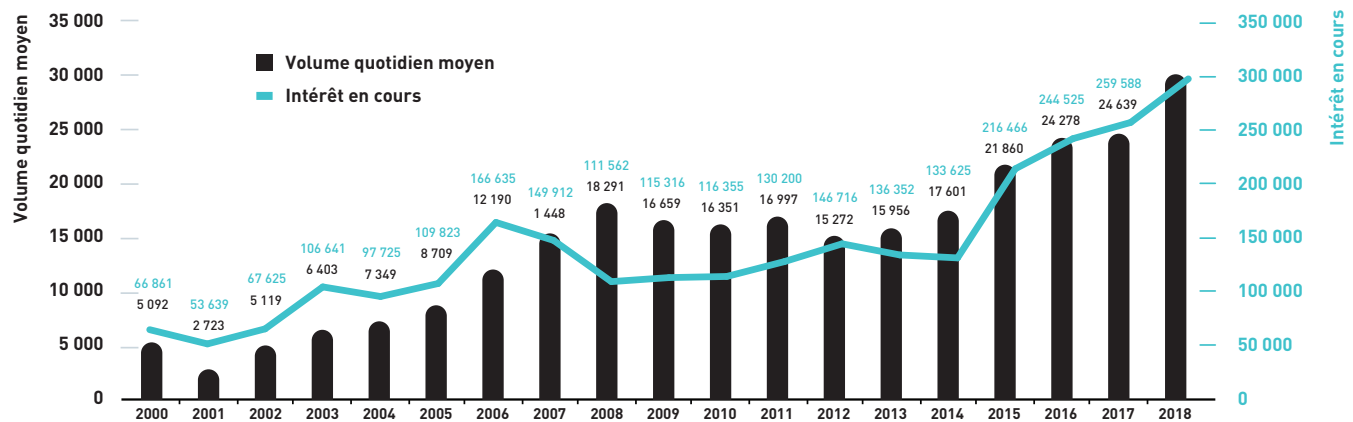
Le contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 (SXF), inscrit à la Bourse de Montréal, constitue le produit dérivé de référence pour les investisseurs qui négocient et couvrent leurs positions sur le marché canadien des actions. Il permet aux participants au marché d'acquérir une exposition (position acheteur ou vendeur) à l'ensemble des titres qui composent l'indice S&P/TSX 60 au moyen **d'une seule opération rentable**. L'indice S&P/TSX 60 est pondéré selon la capitalisation boursière des 60 titres les plus importants et les plus liquides de la Bourse de Toronto, représentant près de 1,75 billion de dollars de la capitalisation boursière des titres inscrits au Canada en 2018. Cet indice répond aux besoins des gestionnaires en placement qui recherchent un indice représentatif du segment des grandes capitalisations boursières du marché canadien des actions¹.

Les investisseurs institutionnels ont recours aux contrats à terme sur indices pour couvrir les expositions aux risques, effectuer la superposition des liquidités et faciliter les changements dans la répartition des actifs. La valeur marchande d'un contrat SXF équivaut à sa valeur actuelle, multipliée par 200 \$ CA.

En 2018, le volume quotidien moyen (VQM) du SXF s'est établi à plus de 30 000 contrats, ce qui représente une valeur notionnelle quotidienne d'environ 5,5 milliards de dollars canadiens.

Le VQM et l'intérêt en cours du SXF ont connu une croissance constante dans les 18 dernières années. En 2018, la croissance du VQM a été de 23 % par rapport à l'année précédente. L'intérêt en cours a aussi augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente.

FIGURE 1
SXF – Volume quotidien moyen et intérêt en cours (2000-2018)



Au cours des dix dernières années, la valeur négociée en dollars du marché du SXF a affiché une croissance constante tangible sur la base du pourcentage du marché au comptant des composantes de l'indice. De 2017 à 2018, ce contrat a en effet vu sa valeur notionnelle négociée passer de 1,125 à 1,40 billion de dollars canadiens, soit une hausse de 24 %, tandis que la valeur totale des composantes de l'indice S&P/TSX 60 négociées sur l'ensemble des marchés boursiers canadiens passait de 1,496 à 1,575 billion de dollars canadiens, soit une hausse de 5 %.

1. <http://ca.spindices.com/indices/equity/sp-tsx-60-index>

Dix raisons de négocier le SXF

RAISON #1

Acquérir une exposition au marché boursier canadien

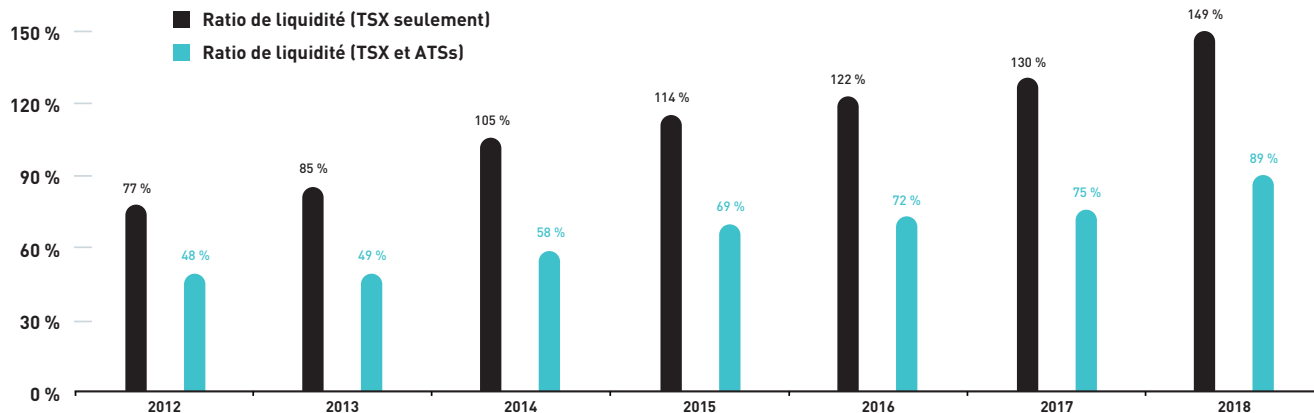
D'excellentes bases économiques

Selon le magazine Forbes, le Canada figure parmi les 10 meilleurs pays pour faire des affaires², dominant les autres pays du G7 au chapitre de la croissance réelle à long terme du PIB entre 2008 et 2017³. L'économie canadienne a affiché l'un des plus forts taux de création d'emplois parmi les pays du G7 depuis la crise du crédit, et quatre agences de notation – Moody's Investors Service, Fitch Ratings, Standard & Poor's et Dominion Bond Rating Service – ont maintenu leur cote de crédit la plus élevée pour le Canada⁴. Selon le Forum économique mondial, le système bancaire du Canada se situe au deuxième rang mondial au chapitre de la stabilité et de la sécurité⁵, ce qui fait du pays une destination judicieuse pour les investissements. Le SXF peut servir à générer ou à accroître de façon synthétique l'exposition d'un portefeuille au marché canadien. La négociation de contrats à terme sur indice permet de saisir efficacement des occasions à valeur ajoutée.

FIGURE 2

Ratio de liquidité (SXF par rapport au S&P/TSX 60)

Valeur en \$ des contrats SXF négociés exprimée en pourcentage par rapport à la valeur en \$ totale négociée à la TSX seulement ainsi qu'à la TSX et sur les systèmes de négociation parallèles (SNP)



La reproduction synthétique d'un indice boursier au moyen de contrats à terme s'est révélée un moyen très économique et rentable d'acquérir une exposition sur le marché des actions et de reproduire le rendement de l'indice boursier visé. Il n'y a aucun événement de marché à traiter, aucun rajustement de portefeuille à faire en raison de changements apportés à la capitalisation boursière ou à la composition de l'indice et aucun réinvestissement de dividendes à effectuer pour obtenir un portefeuille investi en totalité. Ne pas acheter tous les titres sous-jacents suppose de ne pas recevoir les dividendes, mais l'argent non dépensé permet de gagner un « portage ». En outre, il est possible d'investir cet argent non dépensé

Étapes :

1. Déposer la marge nécessaire, puis investir l'argent restant dans les instruments du marché monétaire.
2. Le rendement d'un contrat à terme correspondra au rendement de l'indice visé, moins le coût de financement.
3. Le rendement généré par le contrat à terme et les instruments du marché monétaire suivra la valeur de l'indice visé.
4. Reporter la position, au besoin.

Les clients qui utilisent une stratégie de reproduction synthétique d'indices boursiers profitent davantage de coûts de report concurrentiels et donc de rendements accrus comparativement à ceux qui ont recours à une gestion indicielle passive sur le marché au comptant. L'expérience montre que le report du contrat SXF s'effectue habituellement à escompte par rapport à sa juste valeur, de sorte qu'il s'agit d'une occasion « peu chère » pour obtenir une exposition au marché. Ces derniers temps, le taux historiquement faible de la Banque du Canada et les dividendes robustes versés sur les titres de l'indice S&P/TSX 60 font en sorte que le contrat SXF offre un portage positif, ce qui permet d'obtenir un profit net au-delà des variations de cours.

2. Source : <https://www.forbes.com/best-countries-for-business/list/>

3. Source : https://www.international.gc.ca/economist-economiste/assets/pdfs/invest/invest_investir_FRA.pdf

4. Source : <https://tradingeconomics.com/canada/rating>

5. Source : <http://www3.weforum.org/docs/GCR2018/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2018.pdf>

RAISON #2

Fournir une couverture ou une garantie pour un portefeuille d'actions sur un marché à la baisse ou maintenir la valeur d'un portefeuille d'actions pendant une correction boursière

... Les contrats à terme et les options sur indice « procurent une valeur économique à leurs utilisateurs. Comme ils permettent aux régimes de retraite et autres utilisateurs institutionnels de couvrir et de rajuster leurs positions rapidement à faible coût, ces instruments occupent désormais une place importante dans la gestion de portefeuille. »

- Alan Greenspan⁶

À titre de solution de rechange aux options, il est possible de couvrir un portefeuille d'actions en prévision d'un fléchissement du marché par la vente à découvert de contrats à terme sur indice. Souvent utilisée par les investisseurs institutionnels afin de compenser les replis boursiers lorsque l'orientation du marché est incertaine ou lorsque le marché est volatil, il s'agit d'une stratégie de couverture dynamique qui protège un portefeuille contre la détérioration de sa valeur, à l'instar de l'achat d'options de vente sur indice.

Si une correction boursière s'avère imminente après que l'on a établi un portefeuille d'actions solide destiné à un investissement à long terme et qu'une couverture à long terme n'est pas nécessairement requise (une protection à court terme étant suffisante), il est possible de vendre le contrat SXF afin de faire contrepoids à la baisse.

Couvrir l'exposition par la vente du contrat SXF permet de générer des profits lors d'une baisse sur le marché des contrats à terme et de compenser ainsi des pertes sur le marché au comptant. Le fait de détenir des contrats SXF jusqu'à la fin d'une correction boursière permet de continuer à toucher des dividendes sur les actions détenues en portefeuille. L'ouverture d'une position vendeur sur le SXF aide à protéger un portefeuille sans qu'il soit nécessaire de dénouer des positions sur le marché des actions. Afin de déterminer le nombre de contrats à terme à vendre, il convient d'utiliser la formule suivante :

$$\text{Nbre SXF} = \frac{\text{Valeur du portefeuille d'actions} \times \beta}{\text{Valeur courante du SXF} \times 200 \$ \text{ CA}}$$

RAISON #3

Transformer les liquidités en titres de capitaux propres synthétiques

Les clients peuvent également transformer les liquidités en titres de capitaux propres synthétiques par la négociation de contrats à terme sur indice de façon à investir pleinement dans les marchés des actions à un faible coût.

Si une partie d'un portefeuille n'a pas encore été attribuée (non investie), il est possible de transformer les liquidités (excédentaires) en titres de capitaux propres synthétiques à l'aide du SXF : il suffit d'acheter des contrats SXF d'un montant notionnel correspondant aux liquidités non investies. Ainsi, le rendement des liquidités du portefeuille augmentera grâce à son exposition sur le marché.

Les avantages que présentent des frais peu élevés, une bonne liquidité, la transparence, la gestion du risque de crédit et la gestion du risque de contrepartie répondent aux besoins de gestion de trésorerie des investisseurs. Le recours à une stratégie où l'on superpose des contrats SXF aux liquidités permet de générer un rendement des liquidités suivant l'indice. Le SXF est plus avantageux qu'un échange d'actifs en raison de la liberté qu'il procure de dénouer une position à tout moment sur un marché boursier ouvert lorsque les liquidités sont requises aux fins d'une répartition intégrale, sans compter qu'il n'y a aucun risque de contrepartie. Il s'agit d'un outil particulièrement utile pour les institutions qui ont un horizon d'investissement à long terme (comme dans le cas de régimes de retraite) et qui doivent veiller à ce que le rendement global de leur portefeuille respecte les décisions générales en matière de répartition du fonds. Une telle stratégie porte le rendement global du portefeuille à celui de l'intégralité de la répartition ciblée même si l'on souhaite réduire l'exposition associée aux titres de capitaux propres. Autrement, les liquidités donneront probablement un rendement inférieur à celui des titres. Par conséquent, les stratégies de transformation des liquidités en titres de capitaux propres synthétiques peuvent contribuer à réduire considérablement, voire à éliminer le « boulet de liquidité » qui pèse sur le rendement global, et ce, sans nuire à la position stratégique principale ni au portefeuille.

6. Financial Market Regulatory Reform, Part II: Hearings before the Subcomm. on Telecommunications and Finance of the House Comm. on Energy and Commerce

RAISON #4

Réaliser des rendements à effet de levier

Une mise de fonds initiale relativement petite sous forme de marge permet de recourir à un grand montant de capital. Une petite variation du niveau de l'indice générerait un pourcentage de gain considérablement plus élevé sur le SXF si la position choisie correspondait à l'orientation du marché.

RAISON #5

Ajouter souplesse et transparence; supprimer le risque de contrepartie

Un avantage majeur du marché à terme sur indice est la souplesse quant à l'achat et à la vente sur un marché liquide et transparent. La marge requise pour la vente de contrats à terme est la même que celle requise pour l'achat. En outre, il n'y a aucune restriction à l'égard de la vente à découvert. Enfin, en plus des contrats à terme sur indice, il est possible de négocier des contrats SXO (options sur l'indice S&P/TSX 60), ce qui augmente les possibilités de stratégies intragroupes, lesquelles sont nécessaires pour réussir dans toute situation du marché.

Le SXF fait l'objet d'une compensation centralisée à la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), filiale en propriété exclusive de la Bourse de Montréal. Le rôle de la CDCC est de veiller à l'intégrité et à la stabilité du marché qu'elle soutient. À cette fin, elle doit créditer et débitier chaque jour les comptes des acheteurs et des vendeurs selon la variation entre le prix de règlement du jour et celui de la veille.

RAISON #6

Profiter d'un coefficient bêta efficace

Les contrats à terme constituent des solutions à coefficient bêta particulièrement avantageux grâce à un volume quotidien élevé d'opérations sur notionnel, à l'absence de frais de gestion et à la rentabilité du capital. Les gestionnaires qui souhaitent réduire le coefficient bêta d'un portefeuille en prévision d'un marché à la baisse ou l'augmenter en prévision d'un marché à la hausse peuvent recourir aux produits dérivés afin de réduire le risque éventuel d'une situation défavorable du marché. Les contrats à terme sur indice, comme le SXF, peuvent servir à rajuster le coefficient bêta d'un portefeuille sans qu'il y ait d'incidence sur les actifs que celui-ci renferme.

Rajustement du coefficient bêta d'un portefeuille

La formule qui sert à déterminer le nombre de contrats SXF nécessaires au rajustement de la valeur ou du coefficient bêta d'un portefeuille d'actions est la suivante :

$$\text{Nbre SXF} = (\beta_{\text{cible}} - \beta_{\text{actuel}}) \times \frac{\text{Valeur du portefeuille d'actions}}{\text{Valeur courante du SXF} \times 200 \text{ \$ CA}}$$

Un nombre positif (négatif) signifie l'achat (la vente) de ce nombre de SXF.

RAISON #7

Négocier à coût moindre que les fonds négociés en bourse et profiter de frais de transaction peu élevés

La négociation de contrats à terme permet de tirer profit de la fluctuation des cours sur le marché des actions à un prix réduit. L'écart acheteur-vendeur du fonds XIU, le plus important FNB au Canada pour l'indice S&P/TSX 60, se situe à 0,01 \$ CA, ou 4,3 points de base, ce qui correspond à 4 échelons de cotation du SXF. Ces derniers temps, il est possible de réaliser une économie d'environ 40 points de base en négociant le SXF au lieu du FNB équivalent. Qui plus est, il suffit d'un seul SXF pour obtenir une valeur notionnelle équivalant à celle de près de 8 000 parts de FNB, de sorte que l'écart en frais de transaction est considérable. La négociation de FNB est particulièrement moins rentable sur un horizon à court terme; les commissions et l'écart acheteur-vendeur associés aux FNB peuvent faire augmenter les frais de transaction.

RAISON #8

Bénéficiaire d'un marché liquide, de programmes de rabais et de frais plafonnés

Très liquide, le marché du contrat SXF a présenté un écart acheteur-vendeur moyen de 0,10 point d'indice en 2018, soit l'équivalent de l'échelon de cotation minimal.

Les clients qui utilisent le SXF et qui respectent certaines conditions d'adhésion peuvent également soumettre une demande d'adhésion au Programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité. Les modalités du programme et l'information concernant les rabais sur les frais figurent dans les documents que l'on trouvera au : https://www.m-x.ca/f_publications_fr/mx_rebate_volume_form_fr.pdf et au : https://www.m-x.ca/f_publications_fr/mx_rebate_volume_program_table_fr.pdf.

Accroître les activités sur un marché boursier améliore la transparence du marché et réduit le risque de contrepartie. Un marché du SXF serré et résistant stimulera la participation des clients institutionnels grâce à l'exécution opportune et concurrentielle d'opérations de grande taille.

RAISON #9

Changer la répartition des actifs ou rééquilibrer un portefeuille

Lorsqu'une hausse du marché des actions fait en sorte que le poids des actions devient trop élevé dans la répartition des actifs, il est possible de vendre des contrats SXF afin de rééquilibrer le portefeuille pour qu'il respecte de nouveau la répartition cible. Il est aussi possible de gérer la répartition en faisant contrepoids à l'exposition aux risques non souhaités ou en accroissant celle aux risques souhaités. L'autre solution consiste à liquider des actifs, puis à effectuer un rééquilibrage, ce qui coûte cher et demande du temps.

Une démarche de rééquilibrage des actifs basée sur le risque consiste à utiliser les contrats à terme sur indice afin de gérer l'exposition aux risques de façon à maintenir la volatilité associée au portefeuille aux niveaux cibles.

RAISON #10

Profiter de la commodité et de la facilité de négociation des contrats SXF

Les heures d'ouverture du marché du SXF sont les suivantes :

- Séance initiale 2 h à 9 h 15 (HE);
- Séance régulière 9 h 30 à 16 h 30 (HE).

Opérations sur la base du cours de clôture : Séance régulière 9 h 30 à 15 h 30 (HE)

Il est également possible de négocier des contrats SXF par l'intermédiaire de plusieurs mécanismes d'exécution d'opérations de gros :

Fonctionnalité d'opérations sur la base du cours de clôture (BTC)

- La fonctionnalité d'opérations sur la base du cours de clôture (BTC) permet aux participants du marché de négocier un contrat à terme à un prix équivalent au cours de clôture officiel de son sous-jacent sur le marché au comptant, majoré d'un écart convenu à l'avance (positif ou négatif) communément appelé la « base ».
- Cette fonction donne la possibilité d'acheter ou de vendre un contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60 ou un contrat à terme sur actions en utilisant le cours de clôture sur le marché du sous-jacent comme prix de référence. Les ordres peuvent être affichés à tout moment durant les heures normales d'ouverture du marché, ce qui offre un outil additionnel aux investisseurs à la recherche d'un moyen efficace de couvrir leurs positions sur le marché.
- La fonctionnalité d'opérations sur la base du cours de clôture réunit de façon unique les avantages des ordres au dernier cours et la capacité de couverture des contrats à terme sur indice ou sur actions.

Applications

- Exécution intentionnelle de deux ordres correspondants de sens contraire provenant du même participant agréé à un prix négocié à l'avance; mécanisme d'exécution d'applications sans délai d'affichage pour les options sur indice.
- Maintien de l'intégrité du registre central des ordres à cours limité : les applications doivent être exécutées à un prix se situant entre les prix vendeur et acheteur en vigueur.

Échange physique pour contrats (EFP)

- Échange de l'exposition au risque sur le marché à terme contre une exposition au risque compensatoire sur le marché au comptant sous-jacent.
- Un EFP préserve le lien entre le prix au comptant et le prix à terme en exécutant simultanément les opérations sur le marché au comptant et sur le marché à terme, à un prix convenu d'avance (c.-à-d. la différence de prix entre la valeur au comptant et le contrat à terme) afin d'éliminer le risque de fluctuation du cours entre les exécutions.
- Les EFP permettent aux clients d'éviter des obligations additionnelles de marge ou de couvrir une position sur le marché contre la fluctuation des cours pendant la nuit. Ils peuvent être effectués après la fermeture du marché à terme. Enfin, les obligations de compensation, de marge et de livraison y afférentes demeurent les mêmes que dans le cas d'opérations standards.

Échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats (EFR)

- Échange d'une position sur le marché à terme contre une position sur le marché hors bourse par l'intermédiaire d'opérations sur contrats à terme qui n'ont aucune incidence sur le marché et sur lesquelles la volatilité intrajournalière du marché n'a aucun effet.
- Transactions sur contrat à terme de différentes tailles à un seul prix. Un EFR peut être négocié pour un volume qui équivaut à l'exposition au risque des parties sur le marché hors bourse.
- Amélioration de l'efficacité des programmes de couverture non traditionnels : certaines transactions qui, auparavant, se limitaient au marché hors bourse bénéficient maintenant d'une réduction de l'exposition sur le marché et du décalage. Les positions hors bourse associées à des mois différés peuvent aussi être mieux couvertes au moyen des EFR, ce qui rehausse l'intégrité financière du programme de couverture hors bourse grâce à la caution de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés.

Opération de base sans risque

- Un participant agréé dont le client désire prendre une position acheteur (vendeur) synthétique sur le marché au comptant négocie la base entre l'instrument au comptant et le contrat à terme et acquiert ensuite une position acheteur (vendeur) sur le marché au comptant et prend une position acheteur (vendeur) sur contrat à terme contre la position acheteur (vendeur) sur contrat à terme de son client. Ceci permet de dénouer la position du client sur le marché au comptant et de lui procurer la position désirée. Ce mécanisme de marché a reproduit le marché au comptant d'un indice sous-jacent au moyen d'une opération sur le marché à terme, permettant au client de profiter d'une exposition sur le marché des actions sans détenir les titres au comptant.
- La position nette du participant est transformée en l'équivalent d'un instrument du marché monétaire à court terme de même échéance que le contrat à terme.

Ces opérations sont toutes négociées de gré à gré, mais leur règlement est effectué par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés. Cela permet de gérer avec efficacité les coûts, les marges et les risques sans qu'il y ait de fluctuations excessives des cours sur le marché.

Pour en savoir plus sur les mécanismes d'opérations de gros, consultez les Règles de la Bourse de Montréal⁷.

Les contrats à terme sur indice constituent manifestement des outils utiles. Voici un résumé des principaux avantages de la négociation du SXF :

- **Vaste diversification des titres de capitaux propres en une seule opération**
- **Cotation active sur les marchés, prix transparent et liquidité**
- **Frais de courtage réduits par rapport à la négociation habituelle de valeurs sous-jacentes**
- **Atténuation du risque de contrepartie par le règlement quotidien en espèces des gains et des pertes**
- **Compensation centralisée à la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés**
- **Mécanismes d'exécution d'opérations de gros**

7. https://m-x.ca/fr_publications_fr/mx_rules_fr.pdf?v=20190101

Pour plus d'information :

Pour en savoir plus sur les contrats dérivés sur indices ou tout autre instrument dérivé de la Bourse de Montréal, veuillez communiquer avec la Bourse de Montréal aux coordonnées suivantes :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1800 - 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, C. P. 37
Montréal Québec H3B 0G7

T 1 514 871-7880

T 1 800 361-5353 (Sans frais)

equityderivatives@tmx.com



VOIR LE FUTUR.
RÉALISER L'AVENIR.

Suivez-nous :



[m-x.ca/twitter](https://twitter.com/m-x.ca)



[m-x.ca/linkedin](https://www.linkedin.com/company/m-x-ca)



[m-x.ca/facebook](https://www.facebook.com/m-x-ca)



[m-x.ca/rss](https://m-x.ca/feed)



[m-x.tv](https://m-x.ca)



lesoptionscacompte.ca

m-x.ca/education

Les informations contenues dans le présent document, incluant les données financières et économiques, les cotes boursières ainsi que toutes analyses et interprétations de celles-ci, sont fournies à titre informatif seulement et ne doivent en aucun cas être interprétées dans toute juridiction comme étant un conseil ou une recommandation relativement à l'achat ou la vente d'instruments dérivés ou de titres sous-jacents ou comme étant un avis de nature juridique, comptable, financier ou fiscal. Bourse de Montréal Inc. recommande que vous consultiez vos propres experts en fonction de vos besoins. Toute mention au présent document des caractéristiques, règles et obligations concernant un produit est faite sous réserve des Règles et Politiques de Bourse de Montréal Inc. et de sa chambre de compensation, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés. Bien que ce document ait été conçu avec soin, Bourse de Montréal Inc. se dégage de toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs ou omissions et se réserve le droit de modifier ou réviser, à tout moment et sans avis préalable, le contenu de ce document. Bourse de Montréal Inc., ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires ne seront aucunement responsables des dommages, pertes ou frais encourus à la suite de l'utilisation de l'information apparaissant dans le présent document.

Bourse de Montréal, le logo Bourse de Montréal et Converge sont des marques de commerce de Bourse de Montréal Inc. SXF^{MC}, SXM^{MC}, SCF^{MC}, SXA^{MC}, SXB^{MC}, SXH^{MC}, SXY^{MC}, et SXO^{MC} sont des marques de commerce de Bourse de Montréal Inc.

Standard & Poor's et S&P sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») qui ont été octroyées sous licence pour utilisation par S&P Dow Jones Indices LLC qui a octroyé une sous-licence à Bourse de Montréal Inc. pour utilisation à certaines fins. TSX est une marque commerciale déposée de TSX Inc. qui a octroyé à S&P Dow Jones Indices LLC et Bourse de Montréal Inc. une sous-licence pour son utilisation. L'indice S&P/TSX 60, l'indice composé S&P/TSX, l'indice aurifère global S&P/TSX, l'indice plafonné de l'énergie S&P/TSX, l'indice plafonné de la finance S&P/TSX et l'indice plafonné des technologies de l'information S&P/TSX sont des produits de S&P Dow Jones Indices LLC qui a octroyé à Bourse de Montréal Inc. une sous-licence pour utilisation. Les produits mentionnés dans ce document ne sont pas commandités, endossés, vendus ou promus par S&P Dow Jones Indices LLC, Dow Jones, S&P, leurs affiliées, ou TSX Inc. et, S&P Dow Jones Indices LLC, Dow Jones, S&P, leurs affiliées ou TSX Inc. ne donnent aucune déclaration, garantie ou condition quant aux recommandations d'investir dans ces produits.

« VIX » est une marque de commerce de la Chicago Board Options Exchange (« CBOE ») qui est utilisée par Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »), TSX Inc. (« TSX ») et les sociétés des mêmes groupes qu'elles avec la permission de la CBOE. « S&P » est une marque de commerce de S&P et « TSX » est une marque de commerce de TSX. La méthodologie de l'indice VIX est la propriété de la CBOE. La CBOE a octroyé à Indices S&P Dow Jones LLC une licence d'utilisation de cette méthodologie en vue de la création de l'indice S&P/TSX 60 VIX et a convenu que S&P ou ses affiliées pouvaient permettre la diffusion des cours de l'indice S&P/TSX 60 VIX. La CBOE, S&P, la TSX et les membres de leurs groupes respectifs ne font aucune déclaration au sujet de l'indice S&P/TSX 60 VIX ou au sujet de l'opportunité de se fonder sur cet indice à quelque fin que ce soit. La CBOE, S&P et les membres de leurs groupes respectifs ne commanditent pas ni n'endossent, ne vendent ou ne promeuvent quelque produit de placement que ce soit qui est ou qui pourrait être fondé sur l'indice S&P/TSX 60 VIX. La TSX et les membres du même groupe qu'elles ne commanditent pas ni n'endossent, ne vendent ou ne promeuvent quelque produit de placement que ce soit offert par un tiers qui est ou qui pourrait être fondé sur l'indice S&P/TSX 60 VIX.

Imprimée au Canada

©Bourse de Montréal Inc., février 2019